

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2008

L'an deux mil huit, le vendredi quatre avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, GERARDIN, Jean-Claude, TURPIN Daniel et CORSIN Jean-Pierre : Adjoint, BERNARDOT Stéphane, BOISARD Jean-Michel, BRIÉ Jean-Michel, CHARLOT Marie-Claire, DARMAILLAC Alain, GRIVELET Marie-Françoise, JEUNET Isabelle, LALUBIE Laurent, MATHEY Henri, TROPET Anne : Conseillers municipaux.

Absent excusé : BARBIER Jérôme pouvoir à Stéphane BERNARDOT.

Convocation adressée le 28 mars 2008

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil désigne M. Stéphane BERNARDOT comme secrétaire de séance.

1- ELECTION DE CONSEILLERS DELEGUES :

Le maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection de 2 conseillers délégués. Il explique que la nécessité d'un 4^{ème} Adjoint s'est avérée indispensable lors du mandat précédent. Afin de mieux répartir les tâches de ce 4^{ème} Adjoint, il préconise l'élection de 2 délégués en lieu et place d'un adjoint supplémentaire.

Les fonctions de ces conseillers délégués seront particulièrement axées dans les domaines de l'environnement et le cadre de vie, le centre de loisirs, la communication, relation avec les associations et le jumelage.

Le conseil municipal se prononce pour l'élection de 2 conseillers délégués, par 13 voix pour et 2 voix contre.

Le Maire demande le nom des volontaires pour ces postes.

Se présentent : M. Henri MATHEY et M. Jean-Michel BRIE. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller dépose son bulletin. Après dépouillement, il est constaté, 13 voix pour M. Henri MATHEY et pour M. Jean-Michel BRIE et 2 bulletins blancs.

Sont élus à la majorité absolue des voix aux fonctions de conseillers délégués : M. Henri MATHEY et M. Jean-Michel BRIE.

ELECTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES et COMITES CONSULTATIFS :

Le maire informe que le conseil municipal s'est réuni en réunion de travail, pour définir et élaborer les différentes commissions et comités consultatifs, en fonction des besoins de la commune et des souhaits de chacun.

Il est procédé au vote à main levée, pour chaque commission suivante. Ont été élus à la majorité absolue :

COMMISSION DES FINANCES :

- M. Jean-Claude GERARDIN : responsable de la commission
- M. Daniel TURPIN
- M. Jean-Pierre CORSIN
- M. Laurent LALUBIE
- M. Alain DARMAILLAC

COMMISSION DES TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS, ENVIRONNEMENT, VOIRIE et ESPACES VERTS :

- M. Jean-Pierre CORSIN : responsable de la commission
- M. Stéphane BERNARDOT
- M. Laurent LALUBIE
- Mme. Marie-Françoise GRIVELET (cimetière)
- M. Henry MATHEY
- M. Daniel TURPIN

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Titulaires :

- M. Gérard TREMOULET : président
- M. Jean-Claude GERARDIN
- M. Daniel TURPIN
- M. Jean-Pierre CORSIN

Suppléants :

- M. Stéphane BERNARDOT
- M. Jean-Michel BRIE
- M. Alain DARMAILLAC

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DU TRAVAIL :

- M. Jérôme BARBIER : responsable de la commission
- Mme. Marie-Françoise GRIVELET
- M. Stéphane BERNARDOT

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL de L'ESPACE JEUNES :

- M. Jean-Michel BRIE : responsable du comité
- M. Henri MATHEY
- M. Jean-Michel BOISARD
- Mme. Isabelle JEUNET
- M. Ludovic DAS NEVES

COMITE CONSULTATIF des SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

- M. Gérard TREMOULET : président
- M. Jean-Claude GERARDIN
- M. Jean-Michel BRIE
- Mme Marie-Françoise GRIVELET

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) - (solidarité et aide aux personnes âgées) :

- M. Gérard TREMOULET : président
- Mme Marie-Claire CHARLOT
- Mme Marie-Françoise GRIVELET
- Mme Isabelle JEUNET
- M. Stéphane BERNARDOT
- Mme Muriel GAGOU
- Mme Virginie THOURET
- Mme Yvette PAUTHIER
- Mme Laurence GOSSOT-MATHEY

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

- M. Henri MATHEY : responsable de la commission
- Mme. Isabelle JEUNET
- M. Jean-Pierre CORSIN

COMMISSION URBANISME :

- M. Daniel TURPIN : responsable de la commission
- M. Jean-Pierre CORSIN
- M. Alain DARMAILLAC
- M. Laurent LALUBIE
- Mme. Isabelle JEUNET
- Mme. Anne TROPET

COMMISSION JUMELAGE :

- M. Henri MATHEY
- Mme. Anne TROPET

COMMISSION RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS :

- M. Jean-Michel BRIE
- M. Henri MATHEY
- Mme. Marie-Claire CHARLOT

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE et SPECTACLES :

- M. Jean-Michel BRIE : responsable de commission
- M. Henri MATHEY
- M. Jean-Michel BOISARD
- Mme Marie-Françoise GRIVELET
- Mme. Isabelle JEUNET
- Mme. Anne TROPET
- Mme. Marie-Claire CHARLOT
- M. Jérôme BARBIER

SOUS-COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL et AGENDA :

- Mme. Marie-Claire CHARLOT
- Mme. Isabelle JEUNET
- Mme. Marie-Françoise GRIVELET
- Mme. Anne TROPET

SOUS-COMMISSION CYBERCOMMUNES :

- M. Jérôme BARBIER
- Mme Isabelle JEUNET

SOUS-COMMISSION MARCHÉ DE COMMERCANTS :

- M. Henri MATHEY
- M. Alain DARMAILLAC

2- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

Divers organismes nous sollicitent pour désigner un représentant de la commune.

DELEGUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE :

En ce qui concerne l'élection des délégués auprès de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise, le maire propose un vote à bulletin secret. Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour ce vote à bulletins secrets.

2 assesseurs sont désignés : M. Daniel TURPIN et M. Jean-Claude GERARDIN.

Pour cette délégation, nous devons élire 4 délégués titulaires et 2 suppléants.

Se présentent aux postes de titulaires : M. Jean-Michel BOISARD, Mme Marie-Claire CHARLOT, M. Alain DARMAILLAC, M. Jean-Claude GERARDIN, M. Laurent LALUBIE, M. Henri MATHEY et M. Gérard TREMOULET.

Après dépouillement, ont été élus à la majorité de voix :

Titulaires :

- M. Gérard TREMOULET : 14 voix
- M. Henri MATHEY : 11 voix
- Mme. Marie-Claire CHARLOT : 11 voix
- M. Jean-Claude GERARDIN : 10 voix

Les nouveaux élus reçoivent leur première convocation, à une réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise, le 10 avril 2008, à 18 h 30.

Se présentent aux postes de suppléants : M. Alain DARMAILLAC et M. Laurent LALUBIE.

M. Jean-Michel BOISARD retire sa candidature en qualité de suppléant.

Après dépouillement, ont été élus à la majorité de voix :

Suppléants :

- M. Alain DARMAILLAC : 14 voix
- M. Laurent LALUBIE : 14 voix
-

Les autres délégations ont été votées dans le même principe, mais à main levée. Ont été élus à la majorité absolue :

DELEGUES AUPRES DU SCOT DIJONNAIS :

Titulaire :

- M. Gérard TREMOULET

Suppléant :

- M. Daniel TURPIN

DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX de la RACLE :

- M. Gérard TREMOULET

- M. Jean-Claude GERARDIN

DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE :

Titulaire :

- M. Gérard TREMOULET

Suppléant :

- M. Jérôme BARBIER

DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE :

Titulaires :

- M. Gérard TREMOULET
- M. Henri MATHEY

Suppléants :

- M. Laurent LALUBIE
- M. Jean-Claude GERARDIN

DELEGUE AUPRES DU S.I.C.E.C.O. :

- M. Jean-Pierre CORSIN

CORRESPONDANT AUPRES DE L'ARMEE DE L'AIR :

- M. Gabriel DAOUST

CORRESPONDANT SECURITE AUPRES DE LA GENDARMERIE :

- M. Daniel TURPIN

- M. René ROYER

CORRESPONDANT DEFENSE :

- M. Jean-Claude GERARDIN

DELEGUE AUPRES :

DE LA MISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BASSIN DIJONNAIS

DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE DIJON :

- M. Gérard TREMOULET

COMMISSION DES IMPOTS :

- 8 Personnes restant à définir

3- DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE :

Selon l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut être chargé par délégation du conseil municipal, en tout ou partie, pour la durée de son mandat de plusieurs attributions clairement définies, dans ce même article.

Ces attributions relèvent de la gestion quotidienne de la commune. Elles permettent de prendre des décisions, pour des raisons de rapidité et d'efficacité compte tenu que le conseil municipal n'est tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre. Si le maire est amené à prendre des décisions administratives telles qu'elles sont désignées ci-dessous, il devra en référer au conseil municipal, lors de la séance suivante. Ces décisions seront consignées dans le registre des délibérations.

Il est proposé au conseil municipal la délégation des attributions suivantes, en cas de nécessité et d'urgence :

- a- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- b- passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,

- c- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- e- intenter au nom de la commune des actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Le conseil municipal se prononce pour ces délégations, à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention.

4- CONVENTION SICECO :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte-d'Or (SICECO) demande à chaque commune adhérente de bien vouloir valider et approuver ces nouveaux statuts, tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale du comité du SICECO, en date du 16 janvier 2008 et de décider de transférer au SICECO, au titre de compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts les compétences suivantes :

- éclairage public
- enfouissement du réseau France Télécom, hors travaux électriques,
- énergie gaz
- achat d'énergie.

En ce qui concerne la compétence énergie gaz, M. le Maire informe que le SICECO sera chargé de la surveillance et du contrôle de notre concession, notamment au sujet de la remise en état des voiries et trottoirs, lors de travaux. Il faut savoir que pour cette compétence, le SICECO nous demandera la restitution de la redevance du domaine public qui s'élève actuellement à 248.01 €.

Vu les statuts DU SICECO,

Vu les articles L.2224-31 à L.2224-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les statuts du SICECO tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée générale du comité du SICECO, du 16 janvier 2008, par 14 voix pour et une abstention.
- décide de transférer au SICECO, au titre de compétences optionnelles visées, à l'article 6 des statuts, les compétences suivantes :
 - éclairage public, par 14 voix pour et 1 abstention.
 - enfouissement du réseau France Télécom, hors travaux électriques, par 14 voix pour et 1 abstention.
 - énergie gaz, par 12 voix pour et 3 abstentions.
 - achat d'énergie, par 11 voix pour et 4 abstentions.
- autorise M. le Maire, à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

5- BAIL LOCAL DE LA POSTE :

La rénovation du bâtiment de la maison des services Poste/Mairie est à présent effective pour la Poste. Un nouvel acte de location faisant état de la nouvelle disposition des locaux est proposé au vote du conseil municipal.

Ce bail commercial entre la Commune d'Aiserey et LOCAPOSTE est reconduit comme précédemment pour 9 ans, pour un montant d'un loyer annuel, toutes taxes comprises et hors charges, de 2 738.16 €. La date du bail est fixée au 1^{er} janvier 2008. Un état des lieux des locaux est en cours d'élaboration pour être joint au présent bail.

Lors des délibérés, un conseiller municipal demande que la signature de ce bail soit suspendue, en attendant un engagement écrit de la part de La Poste, pour le règlement de sa part des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de bail, cependant il est demandé à M. le Maire de transmettre un courrier, pour demander l'engagement de la Poste, à régler leur part de travaux.

6- INVITATION 40^{ème} ANNIVERSAIRE du JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND :

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Gau-Bickelheim, notre commune est invitée à participer à un programme pour fêter le 40^{ème} anniversaire de ce jumelage. Nos amis allemands nous proposent les dates du 5 au 7 septembre 2008, de vendredi à dimanche. Ces dates ne peuvent malheureusement pas être déplacées compte tenu de manifestations prévues chez eux. Le maire de la commune de Gau-Bickelheim : Peter HOLLENBACH, nous demande de confirmer ces dates, après consultation avec le comité de jumelage. Il est proposé que la commission jumelage nouvellement élue, prenne en charge ce dossier. Le conseil municipal décide que le sujet soit ultérieurement débattu.

7- QUESTIONS DIVERSES :

- a- M. Jean-Michel BOISARD sollicite la communication du budget de la commune article par article avant le 10 avril 2008.
- b- Mme Marie-Claire CHARLOT demande que soit programmée une date pour réunir le CCAS. Le Maire répond qu'une réunion du CCAS est prévue le 11 avril 2008, à 19 h 00.
- c- Mme Marie-Françoise GRIVELET attire l'attention sur le fait que le nombre de places disponibles au cimetière devient critique. Elle présente 2 devis reçus pour la reprise de concessions, faisant suite à l'enquête menée depuis 2005.
- d- Suite au précédent conseil d'école élémentaire, M. Henri MATHEY fait part de demandes diverses, notamment mise en place d'une anti-pince doigts sur le local préfabriqué, l'indication de l'entrée administrative de l'école et le traitement anti-fourmis à réaliser pendant les vacances scolaires. Il a été évoqué également la rénovation de la classe de Mme Bataillard.
- e- M. Alain DARMAILLAC signale des problèmes persistants de chiens non tenus en laisse et qui divaguent sur la voie publique.
- f- Mme. Isabelle JEUNET signale des problèmes de nettoyage de la salle polyvalente.
- g- M. Jean-Michel BRIE signale qu'une bouche à incendie a été montée à l'envers au lotissement La Justice.

Il informe d'une modification provisoire de la scène du Chaudron pour le spectacle de Plaine Forme, le 10 mai prochain. Plusieurs devis sont en attente.

L'Espace Jeunes envisage une soirée organisée par les jeunes, au profit de la lutte contre le cancer. Il est demandé un accord de principe du conseil, pour l'utilisation de la salle du Chaudron à titre gracieux. Le conseil municipal donne son accord de principe, pour l'organisation de cette soirée.

h- Mme Anne TROPET souhaiterait une réflexion sur la limitation de vitesse dans certains endroits de la commune.

Fin de séance : 21 h 35.

Date prévue pour le prochain conseil : 11 avril 2008, à 20 heures.